

PLAN MOBILITÉ DE LA COM'COM ARDÈCHE RHÔNE COIRON

Le processus d'élaboration du plan de mobilité touche maintenant à sa fin, et son projet tel qu'arrêté par le Conseil communautaire en juin **est soumis à la participation du public jusqu'au 16 octobre 2023 à 17h00** .

Les habitants des communes de la CC ARC sont invités à s'exprimer directement en remplissant ce [formulaire](#).

Toutes les informations relatives à la participation du public sont sur [cette page](#) du site internet de la CC ARC.

La Communauté de communes va ensuite entrer dans la phase de mise en œuvre du plan de mobilité et va, conformément à loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 , instaurer un comité des partenaires qui a pour objet de garantir un dialogue permanent avec les usagers/habitants et les employeurs. Ce comité doit ainsi permettre une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilité et il doit être consulté au moins une fois par an ainsi qu'avant :

- l'adoption du plan de mobilité,
- l'instauration éventuelle du versement mobilité,
- toute évolution substantielle : de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, de la qualité des services, de l'information aux usagers, du taux du versement mobilité.

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 prévoyant l'intégration au comité des partenaires d'habitants tirés au sort, la CC ARC invite tout habitant souhaitant participer au comité des partenaires à se porter candidat·e pour le tirage au sort en remplissant directement [ce formulaire](#) ou en le téléchargeant [ici](#) pour le retourner rempli par la poste à :

CC Ardèche Rhône Coiron – 10 avenue de la Résistance – 07350 Cruas
ou par mail à mobilite@ardecherhonecoiron.fr

Les personnes tirées au sort seront invitées à suivre les débats, à poser des questions ou à réagir sur les sujets qui seront présentés et débattus lors des séances (une fois par an minimum et des réunions supplémentaires exceptionnelles à prévoir en cas d'évolution de l'offre de transport sur le territoire).

Le tirage au sort pour désigner les représentants des habitants se déroulera lors du bureau communautaire du mardi 17 octobre et la première réunion du comité des partenaires aura lieu jeudi 19 octobre 2023 de 18h à 20h au siège

de la Communauté de communes à Cruas.

Les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent consulter le règlement du tirage au sort disponible en [téléchargement](#) depuis le site internet de la CC ARC).

Pour toute question à ce sujet, contactez:

Alexandre LEON

Chargé de mission Énergie - Mobilité

10 avenue de la Résistance - 07350 CRUAS

06 31 15 03 73

<https://www.ardecherhonecoiron.fr/>

<https://www.facebook.com/Communaut%C3%A9-de-communes-Ard%C3%A8che-Rh%C3%B4ne-Coiron-%20487155844791772/>